



ARRÊTÉ N°150/2023

Circulation Interdite VC5 Le Bois-Butte Du 25 Septembre au 13 Octobre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

Considérant la demande de l'entreprise ERS du 20 septembre 2023

Nature des travaux : déplacement d'un ouvrage HTA

Adresse des travaux : Le bois-Butte

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le déplacement d'un ouvrage HTA pour Enedis, la circulation routière sera interdite sur la VC5, rue du Bois Butte du 25 septembre au 13 Octobre 2023.

ARTICLE 2: Une déviation par le centre bourg de Quévert sera mise en place.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS.

Fait à QUÉVERT, le 21/09/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

